

PROFIL PROFESSIONNEL

RÉGIE GÉNÉRALE

RÉGISSEUSE GÉNÉRALE, RÉGISSEUR GÉNÉRAL

<i>deutsch</i>	<i>Aufnahmeleitung</i>
<i>italiano</i>	<i>Organizzatrice generale, organizzatore generale</i>
<i>english</i>	<i>Location Manager</i>

Le présent profil professionnel et la classification correspondante dans la liste des salaires indicatifs reflètent la réalité professionnelle des projets de taille moyenne (longs métrages de cinéma et film de télévision contemporains) en Suisse. Si les responsabilités sont nettement plus importantes en raison de la taille ou de la complexité du projet, il est légitime de négocier un salaire plus élevé en conséquence.

Définition du métier

La régie générale est responsable du bon déroulement logistique du tournage. Son domaine d'activité englobe la planification, l'organisation et l'exécution des tâches liées au tournage, compte tenu des lieux et des aspects temporels, dramaturgiques, financiers et relatifs à la sécurité. Elle dépend directement de la direction de production et elle collabore étroitement avec le/la 1er·ère assistant·e réalisation. Elle est représentée sur le tournage par la régie de plateau.

La régie générale représente la société de production vis-à-vis de tiers tels les propriétaires de décors, les riverain·es, les autorités et les prestataires de services, etc. - elle est en quelque sorte le "visage" de la production.

La régie générale se considère comme un "centre de services" pour l'équipe. Elle est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires et de créer les conditions permettant aux différents départements d'effectuer leurs travaux sans problème. Cela concerne aussi bien les aspects liés aux autorisations, à l'infrastructure qu'à la sécurité.

La régie générale exerce son métier dans tous les secteurs de la production cinématographique: cinéma et télévision, publicité, films industriels, documentaires et reportages.

Selon la région du pays, les tâches de la régie générale peuvent légèrement différer. Ce profil professionnel se réfère à la Suisse alémanique.

Tâches et responsabilités

a) Préparation

- Participer aux repérages et/ou coordination des repérages en collaboration avec le/la chef·fe décorateur·trice
- Établissement d'une liste des décors et d'une pré-calculation des frais annexes liés aux décors
- Rechercher, pour la production et les différents départements, toutes les informations importantes concernant les lieux de tournage: propriétaires de décors, disponibilités, conditions de location et frais annexes liés aux décors, riverain·es
- Recherche de locaux annexes (espaces de repos, loges pour le maquillage et l'habillage, toilettes), de places de stationnement, de lieux pour la base et/ou le catering, mise à disposition de prises de courant pour le lieu de tournage et la base, liaison avec les transports publics, sources de bruit (son), examen et évaluation de tous les facteurs importants pour la sécurité (terrain, météo, dangers liés au décor, dangers liés au plan de travail).

- Organiser les repérages des décors pour les différents départements
- Négocier les autorisations de tournage, en concertation avec la direction de production
- Conclure les contrats de location et d'utilisation des décors et des lieux annexes, en concertation avec la direction de production
- Élaboration de concepts de sécurité pour les lieux de tournage en collaboration avec les AD
- Organiser les déplacements et la restauration des comédien·nes et de l'équipe, en concertation avec la direction de production / coordination de production et le/la 2nd AD
- Se procurer l'équipement radio et autres moyens nécessaires au bon fonctionnement du plateau, en concertation avec les autres départements et la régie de plateau
- Conclure des accords avec les propriétaires de décors, les riverain·es, la police, les pompiers et le personnel de sécurité. La régie générale a un pouvoir décisionnel en matière d'accords à conclure dans ce domaine (surtout en ce qui concerne la sécurité et le respect des obligations)
- Constituer l'équipe de la régie de plateau et les renforts pour régler la circulation et pour sécuriser le lieu de tournage, en concertation avec la direction de production (la régie générale est responsable du personnel de l'équipe régie et des renforts).
- Établir des check-lists / fiches des lieux de tournage avec toutes les informations importantes pour chaque lieu de tournage
- Informer au préalable tous les riverain·es sur le tournage et son impact (également durant le tournage même)

b) Tournage

- Établir les feuilles de service et le planning des transports en collaboration avec l'assistanat mise-en-scène, la direction de production et les autres départements (pour les tournages de longs métrages, c'est désormais généralement le/la 2nd AD qui est en charge d'établir la feuille de service ; pour les productions de films publicitaires, cela relève de la responsabilité de la régie générale)
- Faire la description des itinéraires
- Assurer l'accès aux lieux de tournage et aux loges
- Donner des instructions à l'équipe régie de plateau sur les lieux de tournage et leurs environs (base, locaux annexes)
- Accueil de l'équipe de tournage sur le lieu de tournage et garantie du plan de stationnement
- Tenir à jour le devis des frais de décors
- Garantir la logistique nécessaire au tournage dans les différents décors
- Contrôler que le tournage se déroule conformément au planning et que toutes les obligations (autorisations, police, sécurité) soient respectées
- Organiser les changements de décors
- Rendre les locaux tournés aux loueur·euses
- Faire l'inventaire des dégâts éventuels
- Organiser le retour de l'équipement de tournage et des véhicules en collaboration avec la direction de production/coordination de production et la régie de plateau
- Contrôler les décomptes de son département
- Sur le tournage, la régie générale est en principe représentée par la régie de plateau.

c) Après le tournage

- Contrôle final pour s'assurer que toutes les affaires concernant le tournage dans les différents décors ont été traitées jusqu'au bout
- Contrôle des factures des prestataires de services, des propriétaires de décors, etc. en concertation avec la direction de production
- Le cas échéant, remerciements (cadeaux) pour les prestations des divers partenaires.

Responsabilités

- Responsabilité organisationnelle exclusive pour les lieux des décors et la logistique
- Sécurité du travail sur le plateau en collaboration avec l'assistant-e de réalisation ainsi que dans les lieux annexes au plateau (loges, base, etc.).
- Responsable du personnel de l'équipe régie et des renforts
- Responsable du devis de frais de décors

Prérequis et qualifications

- Connaissances précises du déroulement d'un tournage et de la division du travail sur le plateau
- Connaissances de base de la technique cinématographique, de la gestion commerciale et du droit du travail
- Rigueur
- Assurance et aisance relationnelle, aisance dans le contact avec les personnes les plus diverses
- Sens de l'organisation
- Bonne capacité de communication, sens de la négociation et esprit de décision
- Fiabilité et esprit d'équipe
- Bonne résistance au stress
- Sens de la diplomatie et de l'écoute en période de pression et dans les situations conflictuelles
- Compétences linguistiques en fonction de l'équipe et du lieu de tournage (anglais, allemand), idéalement à l'oral et à l'écrit

Accès au métier / formation

Il n'existe pas de formation spécifique au métier de régisseur-se général-e. Le métier s'acquiert par la pratique. Une expérience de régisseur-se de plateau ou assistant-e de production peut être un moyen d'accéder à ce poste.

PROFIL PROFESSIONNEL

RÉGISSEUSE ADJOINTE, RÉGISSEUR ADJOINT

<i>deutsch</i>	<i>Aufnahmeleitungs-Assistenz</i>
<i>italiano</i>	<i>Assistente dell'organizzazione generale</i>
<i>english</i>	<i>Assistant Location Manager</i>

Définition du métier

Sur les productions importantes, le/la régisseur adjoint-e seconde la régie générale dans toutes ses activités (cf. profil professionnel régie générale).